

GE_GERICHTE ATAS/299/2011 vom 14. März 2011

GE Cour de justice, 2011-03-14, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_ATAS_299_2011

FR: GE_GERICHTE ATAS/299/2011 du 14 mars 2011

IT: GE_GERICHTE ATAS/299/2011 del 14 marzo 2011

Volltext

Siégeant : Valérie MONTANI, Présidente; Teresa SOARES et Luis ARIAS, Juges
assesseurs

REPUBLIQUE ET

CANTON DE GENEVE POUVOIR JUDICIAIRE

A/248/2011 ATAS/299/2011 COUR DE JUSTICE Chambre des assurances sociales Arrêt
du 14 mars 2011 6ème Chambre

En la cause Monsieur S_____, domicilié à Genève recourant

contre OFFICE CANTONAL DE L'EMPLOI, service juridique, Glacis- de-Rive 6, case
postale 3039, 1211 Genève 3 intimé

A/248/2011 - 2/2 -

Vu la décision sur opposition de l'Office cantonal de l'emploi (ci-après : l'OCE) du 18
janvier 2011; Vu le recours de M. S_____ (ci-après : le recourant) du 25 janvier
2011; Vu la réponse de l'OCE du 24 février 2011, Vu l'audience de comparution
personnelle des parties du 7 mars 2011 au cours de laquelle le recourant a indiqué qu'il
retrait son recours ; Attendu qu'il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle.

**PAR CES MOTIFS, LA CHAMBRE DES ASSURANCES SOCIALES : 1. Prend acte du
retrait du recours. 2. Raye la cause du rôle.**

La greffière

Nancy BISIN

La Présidente :

Valérie MONTANI

Une copie conforme du présent arrêt est notifiée aux parties par le greffe le

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.